

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Tarifs des hébergements touristiques de Plateau d'Hauteville – Année 2022

Séance du 26 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre, à dix-neuf heures et huit minutes en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt octobre deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 24 Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER

Membres absents excusés avec pouvoir : 5

Jacques DRHOVIN pouvoir à M. Patrick GENOD

Gaëlle FORAY pouvoir à Mme Corinne BOYER

Maria GUILLERMET pouvoir à M Alain MASSIRONI

Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à M Philippe EMIN

Sonia ZANI pouvoir à Mme Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Mme Jessie MARIN

24 présents, 5 pouvoirs, soit 29 votants.

Vu la délibération n°2019-127 du 3 juillet 2019 fixant les tarifs des hébergements touristiques de la commune de Plateau d'Hauteville.

Vu la délibération n°2021-010 du 27 janvier 2021 fixant les tarifs de location des gîtes de la commune de Plateau d'Hauteville pour les militaires du Camp de la Valbonne et leurs accompagnants sur présentation de la carte militaire dans un partenariat Commune/Militaires.

Monsieur le Maire informe que la grille des tarifs de location des hébergements touristiques des Gîtes de Thézillieu est trop complexe avec les tarifs dégressifs selon le nombre de semaine de location.

Le prestataire des gîtes de France propose de supprimer les tarifs dégressifs et de retravailler ces tarifs pour les uniformiser.

Conformément à l'avis de la Commission Finances du 18 octobre 2021, il propose à l'Assemblée de :

- fixer pour l'année 2022 les tarifs des hébergements touristiques des gîtes de Thézillieu,
- de reconduire pour l'année 2022 les tarifs existants de location pour les pods de Thézillieu, le Camping de Thézillieu et le gîte de la fromagerie de Cormaranche-en-Bugey avec ou sans hébergement ainsi que pour les jeunes de la Maison Familiale Rurale,

- de reconduire pour l'année 2022 les tarifs existants de location des gîtes de la commune de Plateau d'Hauteville pour les militaires du Camp de la Valbonne et leurs accompagnants sur présentation de la carte militaire dans un partenariat Commune/Militaires, selon les tableaux annexés à la présente délibération.

Cette délibération annule et remplace toutes les délibérations antérieures.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de fixer pour l'année 2022 les tarifs des hébergements touristiques des gîtes de Thézillieu, selon le tableau annexé à la présente délibération,
- **DECIDE** de reconduire pour l'année 2022 les tarifs existants de location pour les pods de Thézillieu, le Camping de Thézillieu et le gîte de la fromagerie de Cormaranche-en-Bugey avec ou sans hébergement, selon les tableaux annexés à la présente délibération,
- **DECIDE** de reconduire pour l'année 2022 le tarif existant de location du gîte de la fromagerie de Cormaranche-en-Bugey pour les jeunes de la Maison Familiale Rurale dans un partenariat Commune/MFR, selon le tableau annexé à la présente délibération,
- **DECIDE** de reconduire pour l'année 2022 les tarifs existants de location des gîtes de la commune de Plateau d'Hauteville pour les militaires du Camp de la Valbonne et leurs accompagnants sur présentation de la carte militaire dans un partenariat Commune/Militaires, selon le tableau annexé à la présente délibération,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20211026-DE-2021-127-DE
Date de télétransmission : 03/11/2021
Date de réception préfecture : 03/11/2021